



**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 01/2020**

Le **Mardi 03/03/2020** à **10h**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le délégué régional des affaires islamiques de la région Tanger-Tétouan-Hoceima, Sise au Complexe administratif et culturel des habous, Al Irfan 1 mawlay rachid madar zyaten tanger, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Le Nettoyage et la Maintenance en état parfait de propreté de deux mosquées situées à la préfecture Tanger-Assila à savoir :

- 1-Mosquée Mohammed 5
- 2-Mosquée Tarek Ibn Ziyad et ses annexes.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la délégation régionale des affaires islamiques de la région Tanger-Tétouan-Hoceima, Sise au Complexe administratif et culturel des habous, al Irfan 1 mawlay rachid madar zyaten tanger, il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : [www.habous.net](http://www.habous.net).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **7000,00 Dhs (Sept Mille Dhs )**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **36** de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 13.258 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la délégation régionale des affaires islamiques de la région Tanger-Tétouan-Hoceima.
- Soit les envoyer par courrier recommandé.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **36** de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 13.258 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

## **1. Dossier administratif comprenant:**

a) Déclaration sur l'honneur;

b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;

c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;

d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;

e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu. ;

f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

**N.B.** Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

## **2. Dossier techniques comprenant :**

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.